

Question écrite du 19 septembre 2022 de M. Pierre-Yves Bosshard: «Quelles sont les prochaines étapes de la piétonnisation du centre-ville?»

Le 8 février dernier, le Conseil municipal, par une majorité claire de 48 voix contre 22 non et 3 abstentions, a accordé au Conseil administratif en troisième et définitif débat un crédit de 2 700 000 francs destiné aux études d'aménagement nécessaires à adapter le projet de piétonnisation du secteur de Rive, comprenant notamment la rue du rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio et la rue d'Italie. Ce vote faisait suite à la prise en considération par le Conseil municipal de l'initiative populaire pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé, par un vote similaire intervenu le 30 novembre 2021, par 47 oui, 14 non et 8 abstentions.

La délibération du 8 février 2022 était issue d'un projet porté par les conseillers municipaux Timothée Fontolliet, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Olivier Gurtner, Maryelle Budry et Laurence Corpataux prévoyant initialement un crédit de 2 500 000 francs pour ces études. Lors des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité a présenté un plan d'actions portant sur trois périmètres, le premier ne nécessitant qu'un montant de 500 000 francs car compris dans la zone qui avait déjà fait l'objet d'études en lien avec le parking Clé-de-Rive, le deuxième comprenant le secteur de la Rôtisserie, pour un montant de 2 000 000 de francs, et le dernier visant les études préliminaires portant sur le secteur des Rues-Basses. En conséquence, la commission, suivie par le plénum, avait amendé le projet de délibération pour porter le crédit à 2 700 000 francs.

Le département avait indiqué, lors de son audition du 19 octobre 2021, que ce découpage en trois zones répondait à des considérations opérationnelles, liées à des temporalités différentes, fonction de l'avancée des études. Il avait également indiqué que ces études nécessiteraient une année de travail.

Mme la maire avait également indiqué qu'il s'agissait d'un projet prioritaire pour le Conseil administratif.

A la lecture des priorités et perspectives du Conseil administratif pour l'année 2023 contenues dans la brochure accompagnant le projet de budget 2023, on constate que ce projet n'apparaît plus que dans la rubrique consacrée aux aménagements provisoires.

Dès lors, je pose au Conseil administratif les questions suivantes:

- 1) les études consacrées au premier périmètre (réactualisation du projet) ont-elles été réalisées?
- 2) Une demande d'autorisation de construire visant ce périmètre a-t-elle été déposée?
- 3) Quand le Conseil administratif entend-il déposer un crédit de réalisation pour ce périmètre?